



Remettre sur pied une délégation de la Ligue des droits de l'homme

Vous êtes nombreux à avoir exprimé votre trouble à propos des mesures qui affectent aujourd'hui les exclus de la société et notamment les migrants. Aujourd'hui, on expulse peu, sauf exactions. Les autorités actuelles ont choisi le pourrissement

Elles n'accordent ni droit de séjour, ni autorisation de travailler, ni autorisation d'apprendre un métier, ni de l'exercer et ce, quels que soient le genre, l'origine, l'âge, l'état de santé, ou la cause qui a contraint à émigrer. (Cause généralement occultée).

C'en est fini, aussi, de considérer la capacité du migrant à s'intégrer, quelles que soient les formes réussies d'intégration telles que : apprentissage de la langue, apprentissage d'un métier, participation aux mouvements culturels et sportifs etc....

Alors, sans droit de travailler, sans ressources, ni toit, le migrant est acculé à la faim et au croupissement. Ce système ignoble consiste à lui pourrir sa vie jusqu'à la faute. Et pour corroborer l'ignoble, le ministère de l'intérieur envisage « sans honte » une possible sélection dans les centres de regroupement et de rétention. !!! Tristes relents coloniaux, tristes rappels d'une histoire où l'on sélectionnait aussi: Bon pour un travail ou bon pour l'extermination.

Jamais, depuis 1945 nous ne sommes allés aussi loin dans la déconstruction humaine, et ce, dans l'indifférence quasi totale.

Pourtant, dans le bassin de Bourg-en-Bresse, des associations bénévoles font face TOUS LES JOURS dans des conditions exécrales, pour sauver ce qui peut rester de dignité chez ceux-là que la société rejette. Chapeau ! Elles tiennent le coup, à contre-courant des pressions ignobles exercées par l'exécutif. Elles tiennent malgré l'inertie qui caractérise notre actuelle société, majestueusement étrangère à ces souffrances.

Nous sommes en 2018, dans le pays des Droits de l'Homme. La Ligue des droits de l'homme m'a demandé de l'aider à remettre sur pied une délégation opérationnelle dans le département de l'Ain. Pour la défense des droits humains et pas seulement pour les migrants. Cette initiative m'apparaît nécessaire compte tenu de l'actuel climat, d'une part et des injustices qui prolifèrent autour de nous, à l'égard des femmes et des hommes dépouillés de tous moyens de défense, d'autre part.

Michel BROCARD

Ceux qui voudraient contribuer à relancer une délégation de la LDH dans l'Ain peuvent prendre contact avec Michel Brocard au 06 11 42 17 76 ou en lui écrivant à michel.brocard@gmail.com

Une réunion est programmée vendredi 23 février à 18 h à l'AGLCA, Maison de la vie associative, 2, Bd Iuène Joliot Curie à Bourg-en-Bresse. Ouverte à tous.

Lactalis

LE LIBERALISME EXPLIQUÉ AUX NULS

C'EST SIMPLE :
CE QUE JE PERDS, TU LE DONNES
CE QUE JE GAGNE, TU LE PERDS...



Une opacité organisée

Les entreprises sont tenues par la loi de déposer chaque année, leurs comptes auprès du tribunal de commerce. Mais LACTALIS ne le fait pas. Toute infraction à l'obligation de déposer ses comptes peut être sanctionnée d'une amende de 1 500 € (dérisoire !).

De plus, lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais, le président du tribunal de commerce, statuant en référé, peut (mais le fait-il ?) leur adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte.

En cas de non dépôt des comptes d'une société commerciale agro-alimentaire, le tribunal, saisi par l'*Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires*, peut fixer une astreinte de 2 % du chiffre d'affaires (HT) journalier moyen par jour de retard.

Les petites et moyennes entreprises peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une clause de confidentialité. Mais le chiffre d'affaires de LACTALIS se situe bien au-delà de cette tolérance. J'aimerais bien savoir si, dans la pratique, ces pénalités sont réellement activées par les tribunaux de commerce et s'il est normal que les riches puissent s'exonérer d'une loi ?

Une récente émission de Cash Investigation a révélé un conflit d'intérêt entre un membre du tribunal de commerce, dirigeant de LACTALIS. Ce qui explique que la procédure n'ait pas été activée.

Charles VIEUDRIN

Bonne année aux riches

Mes très chers riches,

Je sais que 2017 a été très difficile pour vous, on vous a stigmatisés, vilipendés, menacés, mais 2018 sera meilleure que 2017. Mais je veux d'abord vous rassurer mes chers riches. Les 1 % les plus riches d'entre vous possèdent toujours le quart des richesses du pays, votre niveau de vie est le plus élevé de tous les riches d'Europe à l'exception de la Norvège. Les meilleurs d'entre vous, parmi les patrons des grandes entreprises, perçoivent chaque année l'équivalent de 1 000 années de SMIC, c'est plus que correct et vous êtes correctement représentés au gouvernement ; 12 millionnaires siègent au plus haut niveau de l'État. Et n'oubliez pas qu'en 2018 vous allez pouvoir dépenser les 4 milliards et demi d'euros que les plus fortunés d'entre vous ont reçu ; c'est une fois et demie le budget du CNRS ! Est-ce que tout cela n'est pas stimulant ? Quant à l'évasion fiscale, rassurez-vous, elle se porte toujours bien ; chaque année, 100 milliards d'euros échappent à l'État, en partie, grâce à vous. En 2018 comme par les années passées, vous pourrez exiler votre



fortune et vous faire soigner en France, aux frais du contribuable. Mais, il n'y a pas que la richesse qui progresse, il y a aussi la pauvreté, ce qui est excellent parce que, pour qu'il y ait des riches, il faut qu'il y ait des pauvres et là encore, la situation se présente très bien ; en 10 ans, la France a doublé le nombre de ses SDF et de ses pauvres qui sont maintenant près de 9 millions, près de 15 % de la population ; 4 millions de français sont mal logés, plus de 400 morts dans la rue en 2017, c'est excellent ; on a rogné l'APL des étudiants, on va surveiller de près ces sales

profiteurs de chômeurs et les demandeurs d'aides sociales qui sont le cancer de notre société. Je peux donc vous rassurer, mes chers riches, la chasse à ces salauds de pauvres va se poursuivre sans faiblesse. En conclusion, mes chers riches, pour vous encourager, je voudrais vous rappeler la très belle formule de Warren BUFFET, notre ami le multimillionnaire américain « La lutte des classes existe et c'est ma classe, celle des riches qui est en train de la gagner »

Bonne année à tous.

Texte signé Pierre LEMAITRE, écrivain, invité d'Augustin TRAPENARD dans l'émission BOOMERANG sur France inter le mardi 2 janvier 2018.

CETA les dessous de l'ICE (Initiative Citoyenne Européenne)

L'ICE, c'est le terme qui désigne une sorte de référendum au niveau européen. Le CETA a eu la sienne en 2014-2015 qui demandait aux instances européennes de ne pas signer l'accord avec le Canada : 3.284.289 européens signent l'ICE en octobre 2015 après un an de campagne. Alors, pourquoi l'Europe n'en a pas tenu compte ?

Le 15 juillet 2014, un comité de citoyens européens fait une demande d'Initiative Citoyenne Européenne auprès de la Commission européenne dans le but de demander au Conseil européen des chefs d'état de remettre en cause le mandat donné à la Commission pour négocier le TTIP(1) ou TAFTA et ne pas conclure le CETA. C'est la procédure normale de toute ICE : la Commission doit donner son accord préalable.

Une ICE valable, outre le fait qu'elle doit être autorisée, doit réunir au moins un million de signatures dans au moins sept pays membres de l'Union. Si elle y parvient, les instances européennes doivent la prendre en compte et procéder à ce qui est demandé.

Mais, deux précautions valant mieux qu'une, le 10 septembre 2014, la Commission européenne refuse la proposition d'ICE Stop TTIP déposée par le Comité de citoyens européens.

Malgré cette anicroche, il est décidé de lancer au grand jour l'ICE pour un an, le 6 octobre 2014 ; de nombreuses organisations et citoyens européens relaient cette campagne. Solliciter la signature des citoyens européens c'est réveiller leur fibre « communautaire » et surtout c'est faire connaître ce que préparent ces traités transatlantiques malgré le secret dans lequel ils sont concoctés.

Dans l'ombre de la campagne publique, le 10 novembre 2014, le Comité de citoyens européens initiateur de l'ICE décide d'introduire un recours auprès du Tribunal de l'Union Européenne contre le refus d'autorisation de la Commission. Créé en 1988, ce Tribunal juge le fonctionnement des instances européennes.

Le 6 octobre 2015, l'ICE recueille 3.284.289 signatures réparties sur 25 des 28 pays membres de l'UE.

Le 10 mai 2017, le Tribunal de l'Union

Européenne qui a pris tout le temps nécessaire pour étudier les arguments de la Commission Européenne annule sa décision de refus d'enregistrement de l'ICE. Le Comité de Citoyens Européens obtient ainsi droit à sa demande.

Le TAFTA étant suspendu après l'élection de Donald Trump d'une part et le CETA ayant été approuvé par les instances européennes d'autre part, cette information ne fait pas recette ; personne n'en parle ou presque.

Dans son communiqué de presse, le Tribunal juge que l'ICE ne constitue pas une «immixtion inadmissible dans le déroulement de la procédure législative » mais plutôt « le déclenchement légitime d'un débat démocratique en temps utile ».

Morale de l'histoire : ne jamais rien lâcher et solliciter tous les recours possibles.

Bernard MERCIER

1. *Traités Transatlantiques pour l'Investissement et le Partenariat*
2. *Il décharge la Cour Européenne de Justice des Droits de l'Homme : plus sur Wikipedia.*

Vivre coûte que coûte !

« *Mais c'est la France des Français que j'aime* »

Drôle et émouvante histoire d'un réfugié qui se nomme Kaniba-Madi SISSOKO dit TATA

Début 2013, au Mali, Daech (sa filiale Ansar dine) envahit la région de GAO, massacre tous ceux qui ne se conformaient pas au Djihad. La maman de TATA qui refuse de se soumettre au califat, est exécutée devant ses yeux. TATA à 17 ans. Il est enrôlé de force comme enfant soldat. Il s'évade aussitôt et prend une balle dans le pied. Recherché et blessé, il fuit l'horreur et se sauve du Mali pour l'Algérie où il est sommairement soigné. L'Algérie l'expulse vers la Lybie. S'ensuivent deux années de galère et d'errance à travers la Lybie où, pour se nourrir et s'abriter, il subit toutes sortes de sévices humiliants jusqu'à la torture pendant les 6 mois de prison à Tripoli. Il s'évade à nouveau. Puis, embarqué dans un canot mortifère, ce sera trois journées et trois nuits de louvoiement en mer pour échapper aux interceptions des différentes polices en chasse de migrants. Une partie de l'équipage ne survivra pas. Avant de couler comme beaucoup d'autres, les survivants sont par chance récupérés in extrémis par un bateau italien pour Lampedusa. Tata en sort « survivant ». L'Italie lui reconnaît le statut de réfugié et lui accorde une carte de séjour mais sans autre aide aucune, ni chance d'intégration. Après sa sortie du camp de migrants, il erre de nouveau dans Rome, mais seconde chance, il est repéré par l'équipe de Yan Arthus BERTRAND, en préparation du film HUMAN, qui l'amène en France pour lui permettre de commencer un itinéraire professionnel.

Première surprise : TATA n'est pas considéré comme réfugié de guerre

et ce, quels que soient les horreurs et massacres qui l'ont touché, il est d'emblée considéré comme un migrant en instance d'expulsion. Ni les préfets, ni les tribunaux ne reconnaissent à TATA le statut de réfugié de guerre ? Le Mali n'est pas considéré comme un pays en guerre (question : qu'est ce qui justifie la présence de l'armée française au MALI ?)

Dès son arrivée en août 2015, avec l'aide

de sa maman blanche Brigitte, TATA s'installe en ordre de marche et d'intégration. En un mois « on » lui accorde une autorisation de travailler validité : 31 août 2017. Sans perdre de temps, il contracte apprentissage avec un maître boulanger, (Meilleur Ouvrier de France par surcroît), le CECOF d'Ambérieu-en-Bugey l'inscrit en classe de CAP dès septembre 2015. Il loue un studio et participe pleinement à la vie burgienne, avec bon nombre d'activités associatives notamment avec la maison de la culture.

Deuxième grosse surprise : OQTF !

En février 2016, le préfet de L'Ain lui adresse une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)... Le 15 mars 2016, consternées par cette incompréhensible



décision (puisque il est titulaire d'une autorisation de travailler), plus de 2200 personnes signent une pétition contre cette ineptie. La manifestation qui devait s'en suivre est annulée sous l'insistance de TATA. Il préfère mettre à profit son autorisation de travailler, avec le risque d'être expulsé. Il se sent protégé par son contrat d'apprentissage pour deux ans, il effectue

de façon exemplaire son apprentissage de boulanger en se levant à 2 h tous les matins, sans jamais faillir. Il suit scrupuleusement sa formation au CECOF d'Ambérieu lui permettant d'obtenir son CAP de boulangerie en juin 2017.

Dans ses temps libres, il suit des cours de langue : anglais et français. Il se perfectionne en musique avec des groupes de la MJC, participe à moult activités culturelles avec un enthousiasme qui ne laisse jamais transpirer les drames qu'il enferme dans ses pensées. Avec son salaire d'apprenti, il organise sa vie, comme tout bon citoyen, et répond à ses obligations de locataire de façon exemplaire. TATA est l'homme du charme sans ombre. Tous ceux qu'il rencontre deviennent inévitablement ses amis, lui qui est assoiffé d'apprendre dans tous les domaines de la vie, culturelle et professionnelle. Sa volonté permanente de servir, son légendaire sourire font que ceux qui l'entourent sont très nombreux et unanimes à lui exprimer aide et soutien.

Troisième surprise : « Ne présente pas d'éléments d'intégration »

Acharnement anti-migrant : la préfecture n'attend pas la fin de son autorisation de travailler (31/8/2017). Elle le somme, en avril 2017, de quitter la France au 15 /07 2017. Principal motif d'expulsion... « Ne présente pas d'éléments d'intégration »

Le 9 octobre 2017, TATA (qui est à cette date est interdit de séjour) reçoit avec les autres élèves de sa classe les honneurs de ses professeurs qui lui remettent son diplôme d'aptitude professionnelle de boulanger.

Il exulte de victoire et remercie à tous vents la France et les Français qui l'ont aidé pour cette réussite. Il pense à cet instant que tout va rentrer dans l'ordre avec la réponse du tribunal administratif. Le CECOF l'a inscrit en classe de brevet, son maître de stage a préparé le contrat, mais ni le centre, ni le maître de stage ne peuvent l'accueillir tant que son autorisation de travailler ne lui est pas accordée. ...

Au Tribunal Administratif : c'est Niet !

Suite au dernier avis d'expulsion d'avril 2017, TATA a fait un recours au Tribunal Administratif pour obtenir le droit de travailler, au moins pour les deux années nécessaires au brevet, mais à la surprise de tous ceux qui l'entourent, c'est NIET ! (la réponse provenant de la même source que celle du préfet)

- TATA devait rester dans le pays qui l'a accueilli : à Lampedusa

- Le Tribunal administratif reconnaît qu'il s'est constitué un réseau d'amitié et une famille en France, mais « celle-ci aurait dû prouver son existence et être le mobile de son immigration en France »... ?

- Il est aussi précisé « qu'il pouvait obtenir son titre de séjour ou son autorisation de travailler en France à condition de prouver qu'il y séjourne depuis au moins 10 ans » !, (dix années, sans droit de séjour ni droit de travailler, ça veut dire... ?)

Malgré ces mesures incompréhensibles qui l'excluent, TATA estime déplacé et injuste que nous intervenions en sa faveur auprès de quelconques autorités et personnalités : « Je dois respecter le droit du pays dans lequel je vis, je n'accepterai jamais d'être une exception aux lois de votre pays, les lois elles sont faites pour tout le monde, pas pour une personne seule »

Quelques extraits de nos interminables échanges

« Oui, je pleure ma maman la nuit, mais quand le jour se lève, je ne dois plus montrer ma souffrance, je dois montrer mon bonheur de vivre, parce que je veux que tous ceux qui m'entourent soient aussi heureux, ce n'est pas possible si je suis triste... »

Quand nous étions démoralisés de faillir sur son sort, c'est lui TATA qui remonte la pendule avec sa sempiternelle phrase : « Il faut toujours être positif, jamais dans le négatif. Le négatif nous tire vers le bas, c'est le positif qui nous tire vers le haut. C'est comme ça que l'on peut grandir » ... La banane, toujours la banane »

Les deux jours qui ont suivi la décision du tribunal, TATA était tout-de-même au fond du trou. Epoustouflante est sa capacité de rebondir.

« Être obligé de vous quitter, obligé d'interrompre ma formation, est une grosse épreuve qui me fait mal. Mais cette épreuve est « une » parmi d'autres que j'ai

subies beaucoup plus dures, plus dramatiques. Cela ne doit pas m'empêcher de remercier la France de tout ce que j'ai appris et aimé durant ces deux années. D'abord ma maman blanche qui m'a accueilli chez elle et qui m'a permis de vous connaître tous, Mon maître de stage, mes professeurs du centre de formation, ma professeure de langues, ma conseillère juridique . Toutes ces familles qui me reçoivent comme leur fils, et toute la ville qui me considère comme un frère, comme un vrai citoyen de Bourg- en-Bresse. C'est ça pour moi le cadeau de la France. J'ai eu beaucoup de chance, beaucoup plus de chance que tous mes frères et sœurs migrants également. Je suis sûr que toutes ces épreuves vont me servir à être encore plus fort, plus d'expériences et donc plus utile.»



« Non, je n'en veux pas aux préfets ni aux tribunaux, Ils ont obéi aux ordres de leur supérieurs, je ne leur en veux pas ».

«Vous m'avez tous aidé à être fort. Bien sûr, je garde dans le fond de ma mémoire les scènes affreuses des massacres, aussi de ceux que je n'ai pas pu retenir et qui se trouvent au fond de la mer. Toutes les nuits je pense à ma mère, toutes les nuits je pense aussi à la situation de ceux qui sont victimes du terrorisme, ceux qui ne peuvent plus partir. La guerre, plus de confiance en personne. Tout le monde a peur de tout, ils n'ont plus la force de s'enfuir. C'est à eux que nous devons penser, pour qu'ils résistent avec un peu d'envie de vivre».

Question : Ces décisions qui te rejettent hors de France produisent en moi un sentiment de haine. Pas toi.« Toi Michel, tu

connais la philosophie des vieux maliens. Ma mère me l'a donnée, comme raison de vivre, c'est elle qui m'a appris à rejeter toute haine et toute pensée de vengeance de mon cœur. Elle me répétait toujours : Celui qui garde de la haine en lui se détruit lui-même Ne laisse jamais entrer la haine en toi, elle te fait mal et t'empêche d'avancer dans la vie ». (Du Gandin à l'état pur).

Question : avec cette forme de pensée, les injustices peuvent durer longtemps ? Il m'a répondu quelque chose comme ça : « Tu sais comment ça se passe chez nous, tout ce qu'on peut dire et faire doit être dans la sagesse, toujours la sagesse, entre nous et entre les différentes ethnies. Sans la sagesse, on ne se comprend pas »... Du grand TATA !

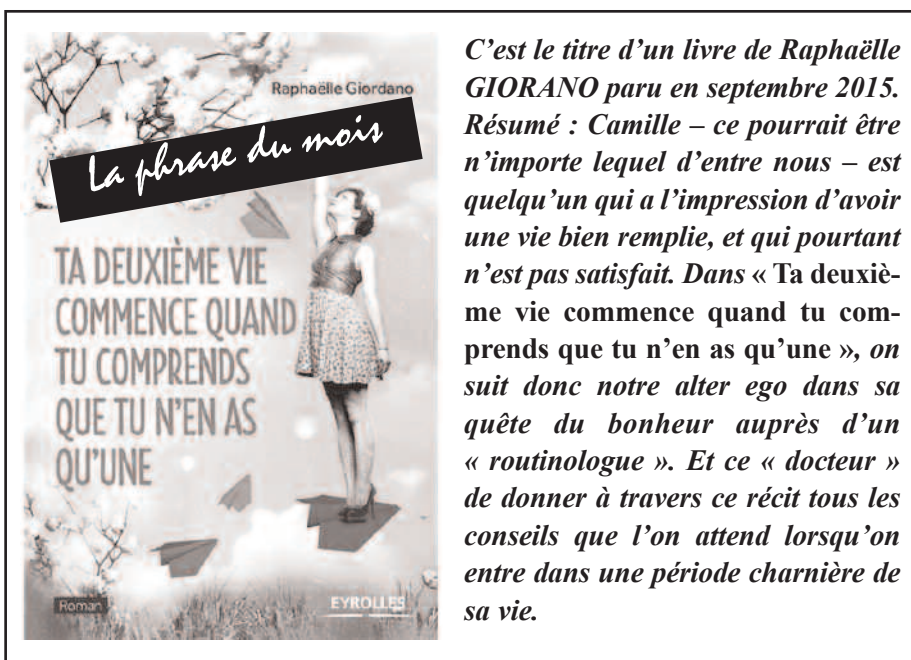
TATA, en effet, n'a jamais prononcé le moindre mot négatif envers qui que ce soit. Il pense inutile et dérisoire que nous manifiions contre les injustices qui le concernent. Pour lui, toutes injustices toutes épreuves est une occasion de se construire. « D'être plus fort dans sa tête » répète-t-il souvent.

Il quitte la France sans haine

Aux dernières nouvelles, il a rendu les clefs à son propriétaire de Bourg-en-Bresse. Avec son légendaire sourire, il sème ses adieux à tous ceux qui l'ont rencontré dans toute la ville et aux alentours. Il quitte sans haine la France en ce mois de novembre, pour un ou plusieurs pays voisins qui l'acceptent. Mais il garde l'ultime espoir de revenir à Bourg-en-Bresse pour terminer sa formation de boulanger. « Mais surtout, dit-il, je veux continuer à me nourrir de votre culture, j'ai tellement appris de vous tous, vous m'avez ouvert les yeux sur beaucoup, beaucoup de choses. Toutes les connaissances que vous m'avez données, c'est ça le cadeau de la France. Tôt ou tard je reviendrai. » Et son dernier aveu : « Je vous aime tous tellement ! »

La philosophie de TATA, ici résumée par bribes, me rappelle un douloureux épisode de la guerre coloniale conduite en Algérie. À la question : qu'est ce qui peut justifier que l'on torture et exécute un innocent-militant de la paix ? Réponse du commandant, « Parce qu'il était trop intelligent, si l'Algérie devient indépendante ; on a tout intérêt à la priver d'intelligence... ». Espérons sincèrement que l'histoire ne se répète pas.

Michel BROCARD



C'est le titre d'un livre de Raphaëlle GIORANO paru en septembre 2015. **Résumé :** *Camille – ce pourrait être n'importe lequel d'entre nous – est quelqu'un qui a l'impression d'avoir une vie bien remplie, et qui pourtant n'est pas satisfait. Dans « Ta deuxième vie commence quand tu comprends que tu n'en as qu'une », on suit donc notre alter ego dans sa quête du bonheur auprès d'un « routinologue ». Et ce « docteur » de donner à travers ce récit tous les conseils que l'on attend lorsqu'on entre dans une période charnière de sa vie.*

Service Jésuite des Réfugiés

JRS Welcome

Chacun sa façon d'agir

À Bourg-en-Bresse ou dans le département de l'Ain comme partout en France, le nombre d'associations qui viennent en aide aux migrants est considérable. On pourrait rêver d'une meilleure concertation aussi bien dans l'action que dans la revendication, mais chacun aime bien cajoler SES pauvres.

À Bourg-en-Bresse est récemment apparue « JRS Welcome », une antenne du Service Jésuite des Réfugiés. L'organisation qui a une dimension internationale recherche des familles pour héberger des demandeurs d'asile en cours de procédure, de façon temporaire (4 à 6 semaines dans la même famille et 9 mois maximum). L'objectif étant de multiplier les rencontres et de faciliter leur intégration en les accompagnant dans leurs démarches juridiques, dans l'apprentissage du français ou encore vers des activités culturelles ou sportives. Les familles accueillantes peuvent aussi concourir à favoriser l'insertion professionnelle des migrants accueillis. Mais curieusement, Welcome ne soutient pas les personnes déboutés du droit d'asile, ni les femmes avec enfants et les familles.

Agir pour un public particulier ou accueil inconditionnel : un choix éthique.

Cette philosophie basée sur une « sélection » des personnes accueillies détone

notoirement avec l'éthique d'autres associations qui pratiquent un accueil inconditionnel et militent pour que l'État assume sa mission d'héberger les demandeurs d'asile pendant le temps de leur procédure comme l'exige la loi. L'association « Cent pour un toit-01 » par exemple, héberge uniquement des familles avec enfants qui ont épuisé tous leurs recours. Il faudra plus de 9 mois à ces personnes pour recouvrer des droits au travail et au logement, conditions essentielles à leur intégration. L'accueil inconditionnel, c'est aussi celui qu'a pratiqué le Collectif Solidarité Migrants lors de ses réquisitions passées et qu'il pratique au quotidien en venant en aide aux « habitants » du bidonville de la rue des prés de Brou à Bourg-en-Bresse.

Chacun sa façon d'agir et au lecteur de se faire une opinion et de réagir.

Charles VIEUDRIN

Pour en savoir plus :

Welcome : <http://www.jrsfrance.org>
 Contact : welcome.beb@jrsfrance.org
 ou 04 74 24 26 19

Cent pour un toit-01 : <https://www.facebook.com/centpouruntoit01>
 Contact : centpouruntoit01@gmail.com

Collectif Solidarité Migrants :
<https://www.facebook.com/migrants01>
 Contact :
collectif.solidarite.migrants@gmail.com

Question de vocabulaire

Le Forfait post-stationnement (FPS)

On avait déjà eu droit aux « visites domiciliaires » dans la loi qui a remplacé l'État d'urgence, pour désigner les perquisitions. Le gouvernement récidive et ce n'est sans doute pas la dernière fois. Il vient de donner la main aux communes pour fixer librement le montant du « Forfait Post-stationnement ». C'est nettement moins traumatisant que procès-verbal ou amende. Et avec FPS, c'est encore plus indolore, surtout si c'est un ASVP qui vous l'envoie. La magie des sigles...

CV

ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Pourquoi faut-il refuser le compteur Linky ? (*)

L'association « Pièces et Main d'œuvre » (PMO) se définit comme « Un site de bricolage pour la construction d'un esprit critique grenoblois ». PMO était l'invité de l'association de Ceyzériat « Un pas de côté » vendredi 27 janvier dernier pour parler des compteurs Linky. La salle Peloux était pleine à craquer. PMO tiendra une permanence à Ceyzériat, samedi 10 février de 10 h à midi, salle des anciens pour ceux qui voudraient savoir comment concrètement refuser Linky.

(*) Nous développerons le propos dans notre prochain numéro.

Le chiffre du mois

60

Savez-vous pourquoi il y a 60 secondes dans une minute, 60 minutes dans une heure et pas 100 ?

L'origine pourrait remonter à 3 300 ans avant Jésus-Christ, en Mésopotamie. En mathématiques, on apprend que notre mode de calcul en base 10 n'est pas le seul possible. La base 60 est très pratique pour les divisions car le nombre 60 se divise par un grand nombre d'entiers : 2 ; 3, 4, 5, 6, 10, 12, 15, 20, 30. Une autre origine pourrait être la division de l'année lunaire de 360 jours en 12 mois de 30 jours...

Ces héros ordinaires

Paul MORAND

Une vie au service des autres

Il dit encore avoir la soif de rencontrer des gens plutôt que de rester devant la télé. À son âge avancé, il ne va pas au club des anciens car il trouve qu'ils sont trop vieux.

Paul est âgé de 84 ans. Il est retraité depuis 1993 après avoir évolué en responsabilité dans la menuiserie et en particulier dans les cuisines intégrées dans une PME à Ceyzériat. Il est père de famille nombreuse (5 enfants) et, successivement, il a vécu au quartier de la Reyssouze puis à Viriat.

Il a toujours milité en s'associant aux gens, en vivant avec eux dans des actions d'émancipation.

Tout jeune en ménage, il s'est impliqué dans le mouvement chrétien, à la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et à l'ASF (Association Syndicale des Familles, précurseur de La CSF) plutôt qu'au parti communiste.

Vous imaginez combien il a rencontré de gens. Ses compagnons de cordée entre autres qui, pour le coup, avaient des suppléments d'âme tous à leur façon, avaient pour nom : Berjoan, Noël, Turel, Branciard, Authelain, Gerlier, Thevenard, Bansillon, Ziziemski, etc.

Du quartier de la Reyssouze à Viriat

Au quartier de la Reyssouze, place Saint-Vincent-de-Paul, il s'est investi dans des groupements d'achats d'électro-ménager, dans des organisations de soirées aux thé-

matiques allant de l'éducation des enfants, à la solidarité entre voisins, de la sexualité dans le couple aux pétitions pour mieux vivre ensemble.

En 1966, il a participé au lancement du FJT et en a été le trésorier pendant 7 ans (le seul foyer de Jeunes Travailleurs du département). Il accueillait alors 70 jeunes et de nombreux couples de Bourg se sont formés en ce lieu mythique. La cafétéria alors servait plus de 150 repas à midi pour les agents des administrations, syndicats et entreprises voisines (CAF, MSA, Bourg Habitat, CSF, CGT, CFDT, Crédit Agricole, Jeunesse Laïque...).

Puis Paul a donné la priorité à sa famille nombreuse et à sa carrière professionnelle très prenante.

Après Bourg-en-Bresse, il s'est installé à Viriat où il s'est impliqué dans la vie associative avec le sou des écoles et comme vice-président de Familles Rurales. Il a accompagné la mutation nécessaire de la gestion de la cantine.

En 1993 à la retraite « il s'est fait embarqué » par un des « petits » de Tremplin, EPI (Espace Projet d'Insertion) qui remobilisait des personnes en précarité. Une dynamique indépendante est née : il s'agissait d'ACT 01 (Association des Chômeurs pour Travailler tous) qui elle-même avec de nouveau un supplément d'âme et du réseau de connaissances, a créé en 1996 les PIE (Points Info Emploi) sur la précédente agglomération de Bourg-en-Bresse.

Bénévole aux Points Info Emploi encore aujourd'hui

Pendant 30 ans et encore maintenant, Paul a creusé le sillon avec calme et ténacité et il a été de toutes les ouvertures des cinq permanences avec les demandeurs emploi (Viriat, St-Denis, Jasseron, Péronnas, la Reyssouze) ; de tous les combats avec les bénévoles pour se former et être à la hauteur de l'accueil et de l'entraide avec les entreprises, avec les conseils municipaux pour la mise à disposition des locaux, avec l'ANPE pour se faire reconnaître comme action complémentaire utile et nécessaire : avec la communauté de commune de Bourg-en-Bresse pour la reprise de la dynamique avec les premiers salariés et leur pérennisation grâce aux fonds européens.

Mais ce n'est pas tout, car Paul, depuis 16 ans à Viriat, face au changement de majorité municipale en 2001, s'est investi dans la création de l'association Fenêtre Ouverte Sur Viriat où, comme secrétaire, il participe à la rédaction d'un bulletin pour un autre discours sur la gestion d'une commune et plus généralement de la société. Vous avez dit supplément d'âme, héros ordinaire forcément.

Hubert GUILLET



***Bourg en Bresse, rue des prés de Brou
Allons-nous vers la fin
du bidonville ?***

Une soixantaine de personnes sont encore hébergées de façon plus que précaire dans les locaux d'Emmaüs, rue des Prés de Brou à Bourg-en-Bresse. Emmaüs France, propriétaire du terrain, la Fondation Abbé-Pierre, les associations locales et les services de l'État réfléchissent à des solutions pour une sortie de cette situation qui bien que peu visible des bourgiens, n'en est pas moins inacceptable. Mais une chose est sûre : les barbelés anti intrusion qui entourent encore le terrain d'en face et la destruction de ses bâtiments, Emmaüs n'en veut pas, pas plus que des vigiles ou des chiens de garde.

Charles VIEUDRIN



Banque alimentaire Le président réagit

L'article de Maurice BELLEY consacré à la Banque Alimentaire dans notre N° 147 de novembre/décembre 2017 pose question à Gilles BOLLARD, président de la Banque Alimentaire de l'Ain, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond d'abord, « l'article est plein de d'erreurs et de non connaissances manifestes du fonctionnement des BA(s) et pourtant le sujet est pertinent... ».

Sur la forme, « L'article est limite injurieux pour nos associations partenaires ».

Gilles BOLLARD se dit prêt à rencontrer Maurice BELLEY, même s'il estime que cela aurait été mieux avant...

Dans un message électronique, Gilles BOLLARD reprend les passages de l'article qui lui posent questions et précise ou rectifie les propos de l'auteur ;

Question de Maurice BELLEY : Pourquoi les bénévoles ne seraient-ils pas aidés par des chômeurs en formation qualifiante ?

Réponse de Gilles BOLLARD : Cela existe déjà, nous incitons les demandeurs d'emplois à devenir volontairement bénévoles des BA car selon la loi, ni Pôle Emploi, ni le Département ne peuvent obliger les chômeurs à devenir bénévoles. Le département de la Drôme a pourtant essayé mais s'est fait retoqué pour avoir mis sur leur CV, les « postes » occupés et les compétences acquises. Même si certains retrouvent du boulot dans le domaine ; j'ai au moins deux exemples, l'un dans la logistique (cariste), l'autre dans le nettoyage (technicienne de surface). Il convient également de rajouter tous les stagiaires (souvent demandeur d'emplois) qui viennent valider leurs formations (souvent de cariste d'ailleurs). Et je ne parle pas des nombreux stagiaires scolaires hors de ce sujet.

M B : La banque alimentaire existe en France depuis 1990

G B : Non, la première, Parisienne, a été créée en 1984 et celle de l'AIN en 1992, au passage, les Restos l'ont été en 1985.

M B : Elle est pilotée par les préfets dans chaque département

G B : Vous avez vu ça où, une association 1901 apolitique et aconfessionnelle pilotée par le préfet départemental ?

M B : ... donc par l'État au gré des directives gouvernementales

G B : Nous sommes effectivement assujettis aux mêmes lois et normes en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire que tout producteur ou distributeur, mais cela ne veut pas dire « piloté », tout au plus sujet à contrôle de la DDPP.

M B : ... et ça marche

G B : ça oui...

M B : ... mais il manquerait encore et toujours de bras.

G B : Il nous faudrait aussi quelques têtes pour développer quelques projets complémentaires à notre action de fond.

M B : C'est un dispositif de solidarité exemplaire reposant sur une ligne directrice claire

G B : Notre objet est d'aider l'homme à se restaurer tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

M B : ... recenser, démarcher et collecter les dons et pertes

G B : Non, pas des pertes, mais des invendus car ils les valorisent sous forme de dons à hauteur de 66 % du prix de revient.

M B : ... des pertes de la distribution alimentaire et des producteurs particuliers en créant une dynamique vertueuse de redistribution mutualisée sur les territoires via les petits bras...

G B : Ce n'est pas très gentil pour elles qui font bien plus que d'être des petits bras, pour le moins maladroits, c'est presque irrespectueux.

M B : La période d'hiver est manifestement un bon moment pour médiatiser cette action.

G B : Peut-être mais c'est masquer le fait que nous sommes ouvert toute l'année car cette présentation sera lue « campagne d'hiver » de nos amis les restos.

M B : On est passé progressivement des appels solidaires pleurmichards, voire culpabilisateurs, aux appels mobilisateurs et citoyens y compris à l'entrée et à la sortie des magasins.

G B : Sur quoi fondez-vous cette affirmation ?

M B : Dans toute la presse comme chaque année depuis plus de quarante ans, après les actions bien concrètes de l'abbé Pierre et de Coluche.

G B : Vous voilà aussi contaminé par les « grands » médias.

Le racket des laboratoires pharmaceutiques et comment en sortir ?

De Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY,
Serge RADER et Michèle RIVASI



L'association vermontoise Vigilance Information Santé est en contact avec la députée européenne Michèle RIVASI pour une conférence dans les prochains mois. D'ici là, un avant-goût de son dernier livre :

Multiplication des scandales sanitaires, inflation du prix du médicament, surconsommation de remèdes, collusions entre la sphère publique et la sphère privée : tous les ingrédients sont réunis pour une situation explosive. Notre système de santé est en péril, menacé par une privatisation rampante.

Si nous en sommes arrivés là, c'est en grande partie en raison de la démission du politique et du poids laissé aux firmes pharmaceutiques dans la fixation du prix des médicaments en France. Tournant le dos à l'innovation, elles privilégient la rentabilité immédiate, au risque de valoriser de « faux » médicaments, inutiles et parfois dangereux, comme en témoignent le drame du Médiator et bien d'autres.

Les auteurs démontent les stratégies de lobbying de « Big Pharma » et pointent les conflits d'intérêts liant les industriels aux pouvoirs politiques et aux autorités sanitaires. Mais, surtout, ils formulent de solides propositions pour une réforme en profondeur de la politique du médicament.

Dix milliards d'euros d'économies par an sont possibles sans brader la qualité des soins et l'accès égal de tous aux traitements. Seule une réappropriation citoyenne de ce « bien commun » qu'est la santé permettra de susciter une véritable volonté politique de transformer le système.

Collectif pour une transition citoyenne :

**Mieux connaître
Amnesty International**

Amnesty International est un mouvement de lutte pour le respect des droits humains en référence à la déclaration universelle des droits de l'homme du 11/12/1948.

**Trois mots clés : Enquêter,
Alerter, Agir**

Amnesty à son siège à Londres et cette ONG existe depuis 1961. La cheville ouvrière de ce mouvement repose sur une centaine de chercheurs salariés professionnels, spécialisés en matière juridique.

Ils sillonnent la planète dans 150 pays pour identifier, enquêter et préparer leurs dossiers sur les violations des droits de l'homme, souvent inconnues du grand public. Ces observations sont ensuite validées par l'échelon central de l'organisation.

Les droits sociaux, économiques et culturels comme la liberté d'expression, les violences policières, la liberté sexuelle, les inégalités hommes/femmes, les réfugiés, l'accès à la justice, la peine de mort sont entre autres piétinés pour des raisons d'État ou autres.

**10 situations inacceptables
par an**

Chaque année 10 situations inacceptables sont retenues et médiatisées pour alerter, interpellier les instances concernées et la population pendant 10 jours en décembre.

Dans le monde, en décembre dernier, 2,5 millions de personnes ont soutenu les

actions d'Amnesty International en signant des pétitions. 400 000 Français se sont associés à cette action.

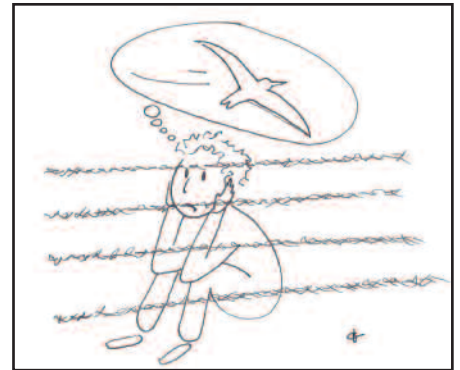
Les pays en première ligne pour de graves infractions ont été la Turquie, Israël, le Tchad, Madagascar, la Chine et l'Égypte.

**7 millions de personnes
obilisées chaque année
dans le monde**

Des lettres, des pétitions, des messages par les réseaux sociaux, des rassemblements, des manifestations, des débats publics sont organisés en prenant à témoin, par des questions écrites, les députés, les médias, les hommes politiques de tout bord et en toute impartialité.

« Récemment nous avons soutenu des personnes privées de liberté pour que leurs procès soient équitables, par exemple, le lanceur d'alerte Edward SNOWDEN (publications sur internet de documents gardés secrets par certains États) ; ou encore l'avocat franco-palestinien Salah AMOURI et la jeune Ait AMINI dans le conflit Israélo-Palestinien où ils ne peuvent se défendre ».

**Un nouveau champ d'action :
les réfugiés climatiques**



L'antenne régionale d'Amnesty recueille des récits de migrants, de vrais parcours du combattant. Le nombre de réfugiés climatiques s'amplifie et la notion de droit d'asile devrait évoluer en fonction des atteintes à l'environnement souvent liées aux choix des États ou des multinationales.

**Quelle place pour Amnesty
International dans le Collectif
pour une Transition Citoyenne
de Bourg en Bresse ?**

« Nous avons forcément des convergences dans nos actions. Nous constatons les limites des modèles économiques des pays occidentaux et leurs conséquences sociales, économiques, environnementales et culturelles ».

En juin, Amnesty participera au festival du Cinémateur et à la fête de l'été en juillet avec les associations bourgiennes, à Festi Sol, et sur le marché en septembre à la campagne des galettes ainsi qu'à la semaine de la transition citoyenne fin septembre.

Le groupe Amnesty de l'Ain regroupe une vingtaine de militants et une quarantaine de sympathisants.

Pour plus d'informations et prendre contact : amnesty.bourgenbresse@laposte.net et sur Facebook

Propos recueillis par Hubert GUILLET

Wallace et Gromit Ciné-ma différence le 17 février à la Grenette

Une fois par mois, le samedi à 14 h 30, Le cinémateur en partenariat avec l'APAJH propose une séance de cinéma qui est une occasion de rencontre entre personnes handicapées et personnes valides. La séance est ouverte à tous, des bénévoles sont présents pour expliquer et encadrer.

Le film d'animation proposé

Vous les connaissiez inventeurs ? Les voici entrepreneurs ! Nettoyeurs de vitres ou boulangers, Wallace et Gromit mettent du cœur à l'ouvrage. Un peu trop peut-être... Dans Rasé de près (première apparition de Shaun le mouton) comme dans Un sacré pétrin (inédit au cinéma), l'amour aveugle de Wallace va précipiter le duo dans de folles aventures aux allures de polar !



ébullitions - journal mensuel
n°148 - janvier 2018
• Prix au n° : 1,5 € • Abonnement un an, 10 n° : 15 €
• Six mois : 7,50 €
(chèques libellés au nom de : Association ébullitions)
Adresse : Maison de la Vie Associative,
2 boulevard Irène Joliot-Curie, CS 70270
01006 BOURG-en-BRESSE, CEDEX.
Contact et envoi des textes : 06 63 30 81 01
ebullitions01@gmail.com

Ce N° a été tiré à 400 ex
Né au sein du Forum départemental des listes citoyennes, le collectif de réalisation et d'animation créé avec Jean-Pierre COTTON est composé actuellement de Patrick PERRET, Jean Luc MAURIER, Charles VIEUDRIN, Bruno CALATAYUD (dessinateur), Bernard MERCIER et Hubert GUILLET.